



## Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation:** Fluide jumelage J

**Numéro de Produit:** 4621.J

**Autre Identification des Numéros de Produit:** 4621.J-16

#### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

#### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie:** Ricca Chemical Company

**Adresse:** 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone:** 888-467-4222

#### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 2: Identification des Dangers

### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Sensibilisant respiratoire	Catégorie 1	H334	P261, P285, P304+P341, P342+P311, P501
Sensibilisant cutané	Catégorie 1	H317	P261, P272, P280, P302+P352, P332+P313, P321, P363, P501
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique ( chronique)	Catégorie 3	H412	P273, P501

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Fiche de Données de Sécurité

### Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

#### 3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H <sub>2</sub> O	18.01 g/mol	7732-18-5	95.30
Chlorure ferrique hexahydraté	FeCl <sub>3</sub> ·6H <sub>2</sub> O	270.30 g/mol	10025-77-1	3.22
Acide chlorhydrique	HCl	36.46 g/mol	7647-01-0	0.87
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté	CoCl <sub>2</sub> ·6H <sub>2</sub> O	237.93 g/mol	7791-13-1	0.48
Sulfate de cuivre pentahydraté	CuSO <sub>4</sub> ·5H <sub>2</sub> O	249.68 g/mol	7758-99-8	0.13

### SECTION 4: Premiers Soins

#### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements.

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Peut provoquer une irritation, une rougeur, et une douleur.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

#### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Provoque de graves lésions des yeux Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Contient du chlorure de cobalt, un cancérigène possible selon le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). Légèrement corrosif. Irritant pour les yeux et la peau. Laver à l'eau les zones de contact. En cas d'ingestion, diluer avec de l'eau. Contacter un médecin si nécessaire. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer l'irritation, la rougeur, la douleur et le larmoiement. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer de l'irritation, de la rougeur et de la douleur. EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: L'ingestion répétée de fortes doses Peut provoquer des dommages au foie.

#### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

#### 5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants.

#### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.

#### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

### SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

#### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Absorber à l'aide d'un produit approprié et éliminer conformément à la réglementation locale. Vérifiez les règlements locaux pour l'élimination appropriée des produits contenant du fer.

### SECTION 7: Manutention et Stockage

#### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Chlorure ferrique hexahydraté (10025-; TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Fe)" As Iron salts, soluble [RR-00521-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure ferrique hexahydraté (10025-; TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Fe)" As Iron salts, soluble [RR-00521-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure ferrique hexahydraté (10025-; TLV-TWA		USA	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Fe)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide chlorhydrique (7647-01-0)	TLV-Ceiling	USA	2 ppm Ceiling	ACGIH - Threshold Limit Values - Ceilings (TLV-C)
Acide chlorhydrique (7647-01-0)	PEL-Ceiling	USA	5 ppm Ceiling; 7 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Sulfate de cuivre pentahydraté (7758-9 TLV-TWA		USA	"1 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust and mist, as Cu)" As Copper compounds [RR-00595-8]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

## Fiche de Données de Sécurité

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (77 TLV-TWA	USA	"0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Co)" As Cobalt inorganic compounds [RR-02516-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (77 TLV-TWA	USA	"0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Co)" As Cobalt inorganic compounds [RR-02516-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (77 TLV-TWA	USA	0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Co)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (77 TLV-TWA	USA	"0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Co)" As Cobalt inorganic compounds [RR-02516-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (77 TLV-TWA	USA	"0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Co)" As Cobalt inorganic compounds [RR-02516-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

### 8.2. Controles de Exposición

**Contrôles d'Ingénierie:** Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

**Protection Respiratoire:** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate.

**Protection de la Peau:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

**Apparence:** Liquide jaune-brun clair

**État Physique:** liquide

**Odeur:** Données non disponibles

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles

**pH:** Acide

**Point de Fusion / Congélation:** Approximativement 0°C

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** Approximativement 100°C - Approximativement 100°C

**Point de Rupture:** Données non disponibles

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles

**Inflammabilité:** Données non disponibles

**Flammability/Explosive Limits:** Données non disponibles

**La Pression de Vapeur:** Données non disponibles

**La Densité de Vapeur:** Données non disponibles

**Densité Relative:** 1.0

**Solubilité:** miscible

**Coefficient de Partage:** Données non disponibles

**La Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles

**Température de Décomposition:** Données non disponibles

**Viscosité:** Données non disponibles

**Propriétés Explosives:** Données non disponibles

**Propriétés Oxydantes:** Données non disponibles

### SECTION 10: Stabilité et Réactivité

#### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

#### 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Combustibles puissants, Alcalins.

#### 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.





## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 11: Données Toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

**Toxicité Aiguë - Exposition Orale:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Autres Informations:**

LDLo, Oral, Rat (chlorure ferrique hexahydraté) 900 mg/kg ; détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. DL50, Oral, Rat : (Chlorure de cobalt) 766 mg/kg, effets comportementaux gastro-intestinaux et nutritionnels observés. DL50, dermique, Rat : (Chlorure de cobalt) > 2 g/kg, détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. DL50, Oral, Rat : 300 mg/kg (sulfate de cuivre), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

**Corrosion Cutanée et Irritation:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Dommages Oculaires Graves et Irritation:**

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Sensibilisation Respiratoire:**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



## Fiche de Données de Sécurité

### **Sensibilisation de la Peau:**

Peut provoquer une allergie cutanée Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **Mutagénicité des Cellules Germinales:**

N'est pas applicable.

### **Cancérogénicité:**

N'est pas applicable.

### **Toxicité pour la Reproduction:**

N'est pas applicable.

### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:**

N'est pas applicable.

### **Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée**

N'est pas applicable.

### **Danger par Aspiration:**

N'est pas applicable.

### **Información Toxicológica Adicional:**

Données non disponibles

## SECTION 12: Données Écologiques

### **12.1. Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **12.2. Persistance et Dégradabilité**

Données non disponibles

### **12.3. Potentiel Bioaccumulatif**

Données non disponibles

### **12.4. Mobilité dans le Sol**

Données non disponibles

### **12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables**

Données non disponibles



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 13: Données sur l'Élimination

#### 13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

### SECTION 14: Informations Relatives au Transport

#### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

#### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

## Fiche de Données de Sécurité

### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

## SECTION 15: Informations sur la Réglementation

### 15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

### 15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): 500 lb TPQ (gaz seulement)

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): EPCRA RQ 5000 lb (gaz seulement)

### 15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): QR final de 5000 lb; 2270 kg final RQ

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): QR final de 10 lb; 4,54 kg final RQ

### 15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiq

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Concentration de minimis de 1,0% (aérosols acides, y compris brouillards, vapeurs, gaz, brouillard et autres formes aéroportées de toute taille de particules)

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Copper as part of that chemical's infrastructure except for CAS numbers 147-14-8, 1328-53-6, or 14302-13-7, or copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen and/or Bromine and/or Chlorine that meet the molecular structure specified within the regulation, listed under Chemical Category N100)" As Copper compounds [RR-00595-8]

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): 1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Copper as part of that chemical's infrastructure except for CAS numbers 147-14-8, 1328-53-6, or 14302-13-7, or copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen and/or Bromine and/or Chlorine that meet the molecular structure specified within the regulation, listed under Chemical Category N100)

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Cobalt as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N096)" As Cobalt, inorganic compounds [RR-02516-1]

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Cobalt as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N096)

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): Présent  
Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Extraordinairement dangereux  
Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): Présent

### 15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): "Environmental hazard" As Iron salts [RR-04647-9]  
Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): "Present" As Iron salts [RR-04647-9]  
Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): Danger environnemental  
Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): Présent  
Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Danger environnemental  
Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Présent  
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]  
eau (CAS # 7732-18-5): Présent  
Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): "Environmental hazard" As Copper compounds [RR-00595-8]  
Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): "Present" As Copper compounds [RR-00595-8]  
Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): Danger environnemental  
Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): Présent  
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "Environmental hazard" As Cobalt compounds [RR-00107-0]  
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "Present" As Cobalt compounds [RR-00107-0]  
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): Danger environnemental  
Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): Présent

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): corrosif

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): sn 1034

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): corrosif

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): sn 1012

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): SN 1012 500 lb TPQ; SN 2909 500 lb TPQ (gas only)

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): "SN 2215 500 lb TPQ (except C.I. Pigment Blue 15 (CAS 147-14-8), C.I. Pigment Green 7 (CAS 1328-53-6), and C.I. Pigment Green 36 (CAS 14302-13-7), and Copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen, and/or Chlorine, and/or Bromine, Category Code N100. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Copper compounds [RR-00595-8]

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): "sn 2215" As Copper compounds [RR-00595-8]

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): sn 0549

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): sn 2215

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): SN 2215 500 lb TPQ (except C.I. Pigment Blue 15 (CAS 147-14-8), C.I. Pigment Green 7 (CAS 1328-53-6), and C.I. Pigment Green 36 (CAS 14302-13-7), and Copper phthalocyanine compounds that are substituted with only Hydrogen, and/or Chlorine, and/or Bromine, Category Code N100. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "carcinogen" As Cobalt compounds [RR-00107-0]

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "SN 2222 500 lb TPQ (Category Code N096. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Cobalt compounds [RR-00107-0]

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): "sn 2222" As Cobalt compounds [RR-00107-0]

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): cancérigène

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): sn 2222

Chlorure de cobalt (II) hexah

### 15.8. Proposition de la Californie 65

Non listé.

### 15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): Présent (LIS)

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Présent (LIS)

eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): Présent (LIS)

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): Présent (LIS)

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.



## Fiche de Données de Sécurité

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): Present (ACTIVE)

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): Present (ACTIVE)

eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): Present (ACTIVE)

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): Present (ACTIVE)

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Chlorure ferrique hexahydraté (CAS # 10025-77-1): 231-729-4

Acide chlorhydrique (CAS # 7647-01-0): 231-595-7

eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS # 7758-99-8): 231-847-6

Chlorure de cobalt (II) hexahydraté (CAS # 7791-13-1): 231-589-4

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

## Fiche de Données de Sécurité

### 16.2. Classes de Danger Diverses

**Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada:** N'est pas applicable.

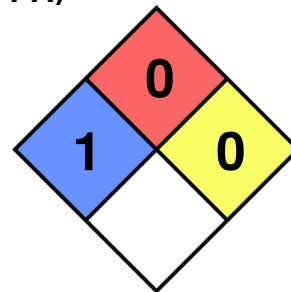
**Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC):** N'est pas applicable.

**Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC):** N'est pas applicable.

**Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques:** N'est pas applicable.

### 16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

**Santé:** 1  
**Inflammabilité:** 0  
**Réactivité:** 0  
**Danger Spécial:**



### 16.4. Révision du Document

**Date de la Dernière Révision:** 2023-11-13

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.